



Carnet d'information à l'intention des parents et des élèves 2017-2018

Centre scolaire Léo-Rémillard



Centre scolaire Léo-Rémillard

1095, chemin Sainte-Anne
Winnipeg MB R2N 4G5
Téléphone : (204) 256-2831
Télécopieur : (204) 256-3848

<http://cslr.dsfm.mb.ca>
Adresse courriel : cslr@dsfm.mb.ca

Directeur : Dale Normandeau
Courriel : dale.normandeau@dsfm.mb.ca
Directeur adjoint : Bathélemy Bolivar
Courriel : bathelemy.bolivar@dsfm.mb.ca



Mot de bienvenue

Bienvenue à la communauté scolaire des Renards. Nous entamons une autre année scolaire qui sera certainement marquée de réussites et de succès dans les domaines scolaire, identitaire et communautaire. Le Centre scolaire Léo-Rémillard est une école académique communautaire offrant une variété de cours et de nombreuses occasions d'apprentissage permettant aux élèves de développer l'empathie et l'esprit d'équipe. Notre école place une grande importance sur l'inclusion où l'accent est placé sur le bien-être de l'élève. C'est un milieu où l'on bâtit sur les réussites, les forces, les qualités, le progrès et l'apprentissage. Notre équipe dynamique se distingue par ses pratiques pédagogiques visant à rassembler, à inclure et à solliciter la participation de tous.

En tant que parent et le premier enseignant de votre enfant, vous êtes leur meilleur soutien. Vous connaissez les points forts, les habiletés et les intérêts de votre jeune. Il est primordial de travailler en équipe foyer-école pour assurer le meilleur des apprentissages pour votre enfant. Nous vous invitons à participer pleinement dans la vie scolaire en tant que bénévole ou en participant aux activités scolaires.

Notez sur votre calendrier la soirée d'information et l'assemblée générale annuelle du comité scolaire qui se dérouleront le 19 septembre. À ce temps, vous aurez l'occasion de participer au processus électoral du comité scolaire et de rencontrer les membres de notre équipe.

Au plaisir de vous rencontrer et de travailler avec vous.

Dale Normandeau

Directeur

Bathélemy Bolivar

Directeur adjoint



Mission

Le Centre scolaire Léo-Rémillard est un milieu d'apprentissage inclusif qui engage les apprenants à vivre et à créer en français afin de devenir des citoyens responsables et soucieux de l'environnement.

Croyances

- Nous croyons aux droits de chaque apprenant : d'apprendre à s'exprimer et de s'épanouir en français et d'être fier de son milieu francophone.
- Nous croyons que chaque apprenant joue un rôle dans la protection de l'environnement.
- Nous croyons qu'en collaboration avec la communauté, l'apprenant pourra devenir un citoyen responsable.
- Nous croyons au bien-être physique et émotionnel de chaque apprenant et à l'inclusion de tous.

Code de vie

Chaque PERSONNE du Centre scolaire Léo-Rémillard vivra dans un milieu sécuritaire, sécurisant, ordonné et productif qui favorise sa croissance dans toutes ses dimensions (affective, culturelle, esthétique, intellectuelle, morale, physique et sociale) à l'intérieur d'une culture francophone. Le savoir-être, le savoir-vivre et le savoir-faire est un apprentissage continu. Toute résolution de conflit se fait de manière pacifique par le dialogue et les gestes réparateurs.

Les droits de la personne :

- être dans un milieu francophone
- être heureux et être traité avec compassion
- être soi-même et être traité avec justice
- être écouté
- être en sécurité
- être dans un milieu d'apprentissage productif.

Les responsabilités de tous :

- parler français partout et en tout temps
- aider les autres afin qu'ils soient heureux et de les traiter avec compassion
- respecter les autres en tant qu'individu et de les traiter avec justice
- écouter les autres
- faire que l'école est un endroit sécuritaire et ne pas faire mal aux autres
- respecter la propriété des autres et de l'école

Vision

Le Centre scolaire Léo-Rémillard se distinguera comme un modèle à suivre où la fierté francophone, l'excellence académique, la conservation de l'environnement et l'engagement communautaire seront valorisés.

Valeurs

- ⇒ Respect
- ⇒ Empathie
- ⇒ Justice
- ⇒ Intégrité

- maintenir un milieu d'apprentissage productif.

Les comportements qui ne sont pas tolérés :

- intimidation et taxage
- violence et agression
- discrimination
- consommation (alcool et drogues illicites)
- possession d'armes
- fréquentation de bandes

Cette liste n'est pas exhaustive.

(basé sur la loi portant sur les codes de conduite)

Procédures d'appel : (voir directive administrative RH14)

Références :

Directives administratives (au site web : <https://www.dsfm.mb.ca/ScriptorWeb/scripto.asp?resultat=887814>) et la loi sur les écoles publiques

- ⇒ Plaintes au sujet d'un employé de la DSFM RH14
- ⇒ Code de conduite ADM23
- ⇒ Mesures disciplinaires PROGSAE09
- ⇒ Armes dans les écoles ADM14
- ⇒ Consommation de drogues ou d'alcool ADM15
- ⇒ Transport scolaire ENTTRA07
- ⇒ Harcèlement et discrimination RH11

On s'attend à ce que chaque intervenant suive les règlements de l'école et les politiques divisionnaires à tout

Profil de l'élève du Centre scolaire Léo-Rémillard



CHEMINEMENT SCOLAIRE

Chaque élève atteint un rendement scolaire en fonction des résultats d'apprentissage fixés par le Ministère pour être bien préparé pour la prochaine année d'études ou le cours suivant. Pour l'élève en difficulté, un plan d'enseignement individualisé précise des attentes qui lui sont spécifiques en tenant compte de ses forces et besoins particuliers. Pour l'élève en besoins spéciaux (ex. : douance, en difficulté), un plan d'enseignement personnalisé précise des attentes qui lui sont spécifiques en tenant compte de ses forces et besoins particuliers dans le cadre d'un programme d'enseignement approprié.

Chaque élève a la possibilité de poursuivre une formation professionnelle, des études au niveau collégial ou universitaire ou bien d'intégrer le marché du travail, selon ses intérêts.

Chaque élève est motivé à faire des activités d'apprentissage de manière volontaire, en l'absence de contrainte ou de pression externe.

Chaque élève peut dire qu'il a connu une réussite scolaire.

Chaque élève prend conscience de la manière dont il apprend le mieux ainsi que l'utilisation de stratégies pour maximiser ses apprentissages.

Chaque élève possède un ensemble de connaissances, de savoir-faire et d'attitudes relié à une variété de domaines de l'activité humaine (sciences, arts, histoire, technologie, etc.).

Chaque élève est en mesure de faire appel aux techniques de résolution de problème, à la pensée critique et à diverses habiletés de gestion de l'information afin de réussir dans ses études et dans sa vie au quotidien.

CHEMINEMENT FRANCOPHONE

Chaque élève possède les connaissances et les compétences caractéristiques de la communauté francophone et de son patrimoine, il se sent fier d'appartenir à cette communauté et il est un agent de changement qui en assure la vitalité.

Chaque élève a la capacité de communiquer oralement et par écrit dans un français correct et il la met en application spontanément dans des contextes appropriés.

Chaque élève, tout en reconnaissant les forces et les richesses de toutes les autres cultures, contribue à l'épanouissement et au rayonnement de sa propre culture francophone, manitobaine, canadienne et intègre à son vécu toute autre identité qui lui est importante, incluant ses identités manitobaine et canadienne.

Chaque élève est en mesure d'affirmer, en tant que francophone, sa spécificité culturelle et linguistique.

CHEMINEMENT PROFESSIONNEL

Chaque élève est en mesure de « contribuer de façon productive et responsable à la vie scolaire, au travail et à la société » en participant activement et de manière positive à la dynamique sociale de l'école et de sa communauté dans le but de la rendre meilleure ou de faire le bien.

Chaque élève est en mesure de se renseigner et de s'organiser en fonction de ses options d'expériences de vie, d'études postsecondaires, de carrières, d'entrepreneuriat ou d'autres contributions sociales dans sa communauté locale, nationale ou internationale et, dans un monde où il faut s'adapter continuellement.

Chaque élève est en mesure de se donner un « équilibre de vie » comme le fait de bien répartir son temps entre ses activités personnelles, sociales, communautaires et professionnelles, de façon à s'épanouir pleinement.

Chaque élève est en mesure de faire preuve de leadership et de respect envers les autres, de développer ses ressources personnelles pour collaborer, motiver ses pairs, agir, influencer leurs actions tout en communiquant les buts à atteindre.

CHEMINEMENT PERSONNEL

Chaque élève s'épanouit aux plans personnel et social et développe toutes ses possibilités de manière harmonieuse et s'ouvre sur les autres.

Chaque élève est en mesure de poser des gestes pour développer l'harmonie avec ses pairs ou réduire des tensions.

Chaque élève aura développé les comportements de base d'une éco-citoyenneté.

Chaque élève est un exemple de « santé physique et mentale », représentant le fonctionnement harmonieux du corps et de la pensée. L'état de santé d'une personne est en lien étroit avec son estime personnelle, sa connaissance de soi et sa capacité à contribuer au bien-être des autres.

Fonctionnement / attentes

Absences / retards

Les parents ou tuteurs doivent aviser l'école de toute absence le jour même (avant 8 h 45) ou à l'avance. Les parents ou tuteurs seront avisés par une messagerie électronique le jour même si un élève est absent ou a manqué du temps précieux de classe. Dans le cas d'une absence prolongée (3 jours ou plus), le *Formulaire d'absence prolongée* doit être rempli afin d'assurer un plan de rattrapage et le succès de l'élève.

En cas de maladie au courant de la journée scolaire, l'élève doit se présenter au bureau. Le secrétariat fera un suivi avec le parent ou tuteur avant que l'élève puisse quitter l'école.

Les absences des élèves se font au début de chaque cours. Si l'élève n'est pas en classe, il est noté absent. Si un élève arrive à l'école après que la classe a débuté, il doit se présenter au bureau pour recevoir un billet de retard afin d'entrer en classe. Si l'élève est retenu par un enseignant, l'enseignant peut lui remettre un billet de retard pour son prochain cours.

Accès aux ordinateurs

Pour avoir accès aux ordinateurs de l'école, tout élève doit remplir et faire signer par un parent ou tuteur le formulaire *Utilisation appropriée de l'Internet en milieu scolaire pour une pratique responsable*. Le CSLR se lance dans un nouveau projet technologique nommé AVAN (Apportez votre appareil numérique). Les élèves seront encouragés d'apporter leur appareil comme outil pédagogique.

Affiches dans l'école

Toute affiche doit être autorisée par la direction de l'école.

Allergies

L'école recommande que les élèves qui ont un auto-injecteur d'adrénaline (ÉPIPEN) le porte autour de leur taille dans une pochette en tout temps. Les animaux domestiques ne sont pas permis dans l'école, trop d'élèves souffrent d'allergies.

Appareils électroniques personnels

L'utilisation des appareils électroniques personnels n'est pas permise pendant les cours sauf pour des raisons pédagogiques autorisées par l'enseignant. L'utilisation de ses appareils pendant un cours fera en sorte que l'objet soit enlevé par l'enseignant et remis au bureau.

Bibliothèque

L'élève peut emprunter autant de ressources en autant qu'il est en mesure de les remettre à temps. L'élève est responsable des ressources empruntées, une amende sera prélevée pour les ressources en retard, perdues ou endommagées. La bibliothèque est ouverte pendant l'heure du dîner.

Casiers

Un casier est assigné à chaque élève, mais ce dernier doit fournir son propre cadenas à combinaison. Les casiers sont la propriété de l'école et la direction se réserve le droit de faire une fouille si elle le juge nécessaire. Des échanges de casiers ne doivent pas se faire une fois que l'élève a assumé la responsabilité du casier et l'état de celui-ci. L'élève est responsable pour tout dommage à son casier et devra rembourser l'école en conséquence.

Changements aux données sur l'élève

Dès que possible, les parents ou tuteurs doivent aviser le bureau du Centre scolaire de tout changement démographique, médical, etc. au sujet de l'élève.

Choix de cours / changements d'horaire

La signature d'un parent ou tuteur est requise pour confirmer les choix de cours, un retrait de cours et tout changement d'horaire de l'élève.

Communication

En partant du principe que «ça prend une communauté pour élever un enfant», la communication entre l'école et le foyer est primordiale. Une variété d'outils de communications est utilisée. Les élèves et les parents recevront, dès la première semaine ouvrable, les syllabus de cours, le plan de gestion et les attentes par rapport à la discipline générale. Tous les élèves, dès le mois de septembre, seront convo-

Fonctionnement / attentes (suite)

qués par niveau à une séance d'information plus détaillée concernant le code de vie de l'école. Un bulletin mi-terme sera envoyé (novembre et mars) et un bulletin avec la note finale à la fin du semestre (janvier et juin). Chaque salle de classe est munie d'un téléphone et chaque enseignant a une boîte vocale. Les adresses courriel de tous les enseignants sont affichés sur le site web. Un bulletin mensuel célébrant les succès des élèves et annonçant les activités scolaires est envoyé par courrier électronique. Plusieurs informations sont aussi affichées sur le site web de l'école (<http://cslr.dsfm.mb.ca>). Plusieurs enseignants ont leurs notes de cours et travaux assignés en ligne.

Permission Click – voir document Word.

Portail des parents – voir document Word.

Débarcadère

Il est interdit d'utiliser le débarcadère de l'école entre 8 h et 16 h du lundi au vendredi. Nous avons des autobus qui utilisent le débarcadère à différentes périodes de la journée scolaire.

Drogues et alcool

Les élèves sont interdits de consommer ou d'avoir en leur possession à l'école de l'alcool, du cannabis (marijuana) ou des drogues illicites ou de s'y trouver sous l'effet de ces substances. Tout élève qui est sous l'influence ou en possession de drogue ou d'alcool sur les lieux scolaires ou pendant une activité parrainée par l'école sera sujet aux mesures disciplinaires telles qu'indiquées dans la directive administrative ADM15.

Endroit désigné pour le dîner

La salle polyvalente est l'endroit principal préparé à servir les étudiants avec des tables à manger, des micro-ondes, et une petite cantine. À l'heure du dîner, les élèves sont permis de manger uniquement au rez-de-chaussée.

Français parlé à l'école

La raison d'être du Centre scolaire Léo-Rémillard (école franco-manitobaine) exige que le français soit utilisé comme langue de communication en tout

temps. Si un élève choisit de fréquenter cette école, c'est que l'élève choisit la langue française comme langue première.

L'école s'efforce de présenter des activités intéressantes (camps, sorties, présentations, etc.) qui permettent d'améliorer les habiletés langagières et vivre pleinement en français.

Il est donc important de faire un effort soutenu pour atteindre cet objectif. Pour ceux et celles qui ne sembleraient pas vouloir prendre cette directive au sérieux, leurs parents seront invités à venir en discuter avec l'enseignant et/ou la direction de l'école.

Habillement

Nous tenons à ce que les élèves s'habillent de façon respectable pour venir à l'école. La tenue vestimentaire doit donc être appropriée. Des souliers doivent être portés en tout temps. Les modes changent d'année en année et donc ce qui est important c'est que les enfants s'habillent avec goût en démontrant un respect pour eux-mêmes et pour les autres. Nous n'acceptons pas, par exemple : les chemises ou les blouses très courtes (ventre exposé), les «shorts» trop courts, etc. Nous n'accepterons pas non plus les T-shirts ayant des slogans non appropriés, racistes, vulgaires, obscènes ou violents. Nous nous réservons le droit de demander à l'élève de retourner se changer si ce règlement n'est pas respecté. Nous comptons sur votre appui et votre bon jugement.

Heures d'ouverture et de fermeture

Le secrétariat est ouvert entre 8 h et 16 h 30. Les portes principales de l'école seront verrouillées à partir de 16 h à moins qu'il y ait une activité dans l'école. S'il y a une activité dans l'école, **les portes donnant accès aux casiers et salles de classe seront verrouillées à partir de 16 h.**

Intégrité

Le plagiat consiste à prendre des passages d'un texte et à les présenter comme étant les siens. Afin d'assurer un apprentissage de qualité, il est

Fonctionnement / attentes (suite)

essentiel que les élèves identifient les sources des idées et expressions qu'ils empruntent. Le travail présenté doit refléter ce que l'élève a accompli.

Journée scolaire

La journée scolaire débute à 8 h 45 et finit à 15 h 15.

Manuels scolaires

La majorité des manuels scolaires utilisés par l'élève sont fournis par l'école. En cas de perte ou de dommages occasionnés à ces derniers, l'élève doit rembourser l'école.

Objets personnels

L'école n'est pas responsable des objets volés ou perdus.

Permission Click

Le Centre scolaire Léo-Rémillard a adopté un système de permission numérique pour les activités scolaire intitulé *Permission Click*. Permission Click permet au personnel de préparer un formulaire d'autorisation pour une activité et le parent peut autoriser la participation de leur enfant en « cliquant » sur un lien reçu par courriel. Le parent a aussi l'option de payer pour l'activité en ligne. Alors, ne supprimez pas les courriels en provenance de Permission Click.

Planches à roulettes, patins à roues alignées, les trottinettes et les bicyclettes

Les planches à roulettes, les patins à roues alignées, les trottinettes et les bicyclettes sont utilisés pour se rendre de la maison à l'école et vice versa. Les élèves doivent garder sous clé leur bicyclette et enlever leurs patins à la porte de l'école. La planche à roulette et la trottinette doivent être entreposées dans le casier de l'élève. Les souliers avec roues (wheelies) ne sont pas permis dans l'école. Il est interdit d'utiliser ces items dans le terrain de stationnement et le débarcadère.

Portail des parents

Les parents ont accès à un portail donnant accès aux informations scolaires en temps réel de leurs enfants. Les élèves ont, aussi, accès à leur compte au portail. Pour accéder au portail, il est nécessaire de créer un compte. Au début de l'année scolaire, le Centre sco-

laire Léo-Rémillard remettra aux familles l'identifiant d'accès et le mot de passe nécessaire à la préparation et accès au portail. Pour plus de renseignements à la préparation d'un compte, consultez la page principale du site web du CSLR.

Prélèvements de fonds

Les prélèvements de fonds organisés par l'école et les parents permettent à plusieurs élèves de participer à ces activités. Afin d'éviter la compétition entre plusieurs groupes pour des prélèvements profitables et de pouvoir offrir la plus grande flexibilité aux familles et aux élèves, nous avons décidé de procéder de la façon suivante. Lorsqu'un prélèvement de fonds est organisé par un groupe organisateur d'élèves, de parents et de membres du personnel, tous les élèves de l'école pourront participer même s'ils ne sont pas impliqués directement avec le groupe organisateur. Les profits des ventes de l'élève sont rattachés directement à l'élève.

L'élève peut accumuler des fonds pour une activité scolaire de grande envergure de son choix (voyage, camp, finissant) pendant l'année scolaire courante ou reporter les profits à ses prochaines années scolaires, s'il y a lieu.

Il est à noter que les fonds qui sont prélevés au nom de l'école et les profits rattachés à l'élève devront être utilisés pour une activité scolaire de grande envergure organisée par le Centre scolaire Léo-Rémillard (activité de plus de 100 \$). Les profits rattachés à l'élève ne sont pas transférables d'une école à une autre. Dans le cas où les profits ne seraient pas utilisés ou qu'un élève quitterait l'école, les profits rattachés à l'élève iront au fonds général de l'école pour des activités scolaires.

Sachez que ce n'est jamais obligatoire de participer à un prélèvement de fonds et que ceci est en place pour permettre une plus grande flexibilité aux familles et une plus grande participation aux activités chez nos élèves.

Toute collecte de fonds doit respecter la directive administrative FIN06 et être approuvée au préalable par la direction et le comité scolaire.

Fonctionnement / attentes (suite)

Présence à l'école

La présence à l'école est obligatoire. Si un élève doit être absent ou en retard pour une raison quelconque, les parents doivent justifier l'absence ou le retard de l'élève. Si un élève doit s'absenter (quitter) au courant de la journée, l'élève doit avoir une note de ses parents avertissant l'école de l'heure du départ et doit signaler son départ au secrétariat.

Respect de la propriété

Les parents de nos élèves sont tenus responsables des vols, de la détérioration, du bris de matériel ou de tout acte de vandalisme .

Sports contacts

Les sports contacts (football, etc.) sont strictement interdits.

Stationnement

Les élèves et les visiteurs peuvent utiliser les endroits non-réservés sans frais. Le stationnement des membres du personnel est réservé 24 heures, 7 jours par semaine.

Tabagisme

Tel qu'indiqué dans la directive administrative AD-M07, la consommation de tabac est interdite dans l'école et sur le terrain du Centre scolaire Léo-Rémillard.

Téléphone de l'école et téléphones cellulaires

L'école n'acceptera des messages pour un élève qu'en cas d'urgence. Le téléphone au secrétariat ne sera utilisé par les élèves qu'en cas d'urgence.

Transport scolaire

Les services de l'autobus scolaire sont offerts aux élèves selon la directive administrative ENTTRA07.

Temps libre

Les élèves peuvent quitter l'école pendant leurs blocs libres et pendant l'heure du dîner. L'attente de l'école est que les élèves du secondaire soient assez responsables pour quitter les lieux tout en restant en sécurité. Les élèves devraient donc s'assurer de suivre le sentier de la ville dans la cour arrière ou les trottoirs s'ils veulent aller pour une marche. Ils devraient aussi être en mesure d'être présents pour les classes de l'après-midi à compter de 12 h 58.

Visiteurs

Toute personne qui n'est pas un élève inscrit ou un membre du personnel du CSLR doit se présenter immédiatement au secrétariat dès son entrée dans l'école pour indiquer la raison de la visite, signer le cartable de visiteurs et recevoir une passe. Les visites d'élèves provenant des autres écoles du quartier ou d'ailleurs pendant les heures de classes et le dîner ne sont pas permises.

